

Politique de conservation des données

Prestataire : Althemia – Entrepreneur individuel

Nom commercial : Palks Studio

1. Principe général

Le Prestataire n'a pas vocation à assurer un service d'archivage.

Les données sont conservées uniquement :

- pour les besoins opérationnels
 - pour une durée raisonnable
-

2. Données traitées

Dans le cadre du service d'automatisation de facturation, les données suivantes peuvent être traitées et conservées :

Données fournies par le Client

- fichiers CSV transmis par le Client contenant les informations nécessaires à la génération des factures (dates, montants, références, identité des clients finaux, etc.)

Ces fichiers sont transmis par le Client via le dispositif d'accès sécurisé mis à sa disposition et sont utilisés exclusivement pour l'exécution du service.

Données générées par le service

- factures PDF générées à partir des données fournies par le Client
- archives associées à la livraison des documents (ex. regroupement mensuel)

Ces documents constituent des **documents de facturation** et peuvent être conservés conformément aux obligations légales et fiscales applicables.

Données techniques internes

- journaux techniques de sécurité (notamment adresse IP hachée, traces d'accès, horodatage)
- indicateurs de traitement (succès, erreurs, horodatage)

Ces données sont strictement techniques, internes au prestataire et ne sont pas exploitées à des fins commerciales.

3. Durée de conservation

Le Prestataire n'assure aucun service d'archivage.

Les données générées ou traitées dans le cadre du service peuvent être :

- conservées temporairement
- supprimées
- ou écrasées

selon les contraintes techniques et opérationnelles du Prestataire.

À titre purement tolératif et sans garantie, le Client peut solliciter la restitution de fichiers ZIP ou archives techniques datant de moins de douze (12) mois, sous réserve de leur disponibilité effective.

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable de l'indisponibilité de ces fichiers.

Le Client demeure seul responsable de la conservation, de la sauvegarde et de l'archivage légal de ses propres documents.

Les journaux techniques de sécurité sont conservés pour une durée proportionnée aux besoins de sécurité du service, puis supprimés ou anonymisés.

Les durées exactes peuvent varier en fonction des contraintes techniques du système.

4. Responsabilité

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable de la perte de données après livraison ou transmission.

Le Prestataire n'a aucune obligation de conservation à long terme des données, fichiers, factures ou exports générés.

Il appartient au Client d'assurer ses propres sauvegardes et obligations d'archivage légal.